



Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS et des ADMINISTRATIONS ANNEXES

RESPONSABLE EDUCATIF VILLE (REV). AGISSONS !

La CGT animateurs de la ville de Paris estime indispensable de faire le bilan en ce début d'année 2018 du travail des REV, leurs missions, leurs conditions de travail, leurs temps de travail, leur rapport avec l'institution cinq ans après la mise en place de la refondation de l'école, dossier national qui a considérablement changé notre métier.

Ce qui est présenté ici est une base de réflexion non encore exhaustive. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions afin de construire et faire évoluer tous ensemble les règles et les conditions d'exercice notre métier. Notre démarche vise à nous faire entendre de la Direction.

ENVIRONNEMENT HIERARCHIQUE

Tout d'abord nous constatons un flou concernant l'environnement hiérarchique des REV. Dans la fiche de poste, il est dit que le REV est placé sous l'autorité du « Responsable Educative Ville » et du « Coordonnateur Territorial de l'Action Educative ».

Dans la pratique, chaque CASPE, chaque CTAE, chaque RAE définit sa vision propre de l'autorité ce qui place de nombreux REV dans une position incompréhensible voire inconfortable.

Exemple : sur une question d'ordre fonctionnel que le REV adresse à sa CASPE, ce sont parfois des réponses contradictoires qui parviennent en retour émanant du CTAE et du RAE, voire d'autres pôles, mettant le REV dans une situation compliquée.

La CGT animateurs estime urgent de clarifier le rôle et l'autorité de chacun dans les CASPE afin d'identifier les personnes ressources de la hiérarchie, ce qui est indispensable au fonctionnement du périscolaire. Beaucoup trop d'interlocuteurs dans les CASPE (UGD, CTAE, autres pôles) s'arrogent le droit de regard sur le fonctionnement et le travail du REV.

Les CASPE demandent au REV de leur faire des « remontées » sur les éventuels dysfonctionnements du terrain. Le retour demandé par les REV est bien souvent inexistant ou extrêmement long. Nous souhaiterions davantage de suivi des CASPE, qui s'abritent souvent derrière l'éloignement de la DASCO.

TEMPS DE TRAVAIL

Depuis la rentrée 2013, le temps de travail des REV n'a pas évolué. Ces horaires avaient été actés avec l'administration, sur proposition d'un syndicat (la CGT avait exprimé des réserves) et décliné comme le savez autour de 4 jours de 11h00 à 18h30 et le mercredi de 9h45 à 18h30.

Le REV bénéficierait de 14 jours de récupération annuelle supplémentaires en compensation d'une 35 heures hebdomadaire.

Dans la pratique, les REV travaillent bien au-delà des horaires définis, notamment en traitant, par conscience professionnelle, les informations de leur portable professionnel dès 9h00.

Nous pensons qu'il serait nécessaire de revoir les horaires de travail des REV, en envisageant par exemple un vrai 35 heures, afin de normaliser la situation des collègues qui pourrait alors bénéficier de la « vrai » RTT de 22 jours, comme la plupart des salariés de la ville de Paris.

MISSION DES REV

Nous estimons que le métier de REV doit se centrer sur le projet pédagogique, le suivi des équipes et le bien-être des enfants : leur vie quotidienne comme collective.

Or nous constatons que la fiche de poste inchangé depuis 2013 reste vague et mal adapté. Cela permet aux CASPE et à la DASCO d'alourdir les tâches de travail.

Par exemple, de nombreux collègues déplorent une dérive purement administrative et pas clair à l'instar du logiciel de la DDCS ou nous avons récemment appris qu'il fallait rentrer tout le personnel de l'école (ATE, gardien d'école, enseignants, ouvriers etc..) sans que le logiciel s'adapte et sans que la procédure soit communiquée officiellement.

Notre syndicat pense qu'il faudrait recentrer les missions des REV au bénéfice de l'équipe et des enfants, le REV ne serait plus isolé et condamné à construire ses propres outils de travail.

Au lieu de cela l'administration nous propose bien souvent de régler les dysfonctionnements par groupe de travail rajoutant aux REV du stress et du travail supplémentaire s'éloignant encore du cœur de métier.

Sur la question des pré-inscriptions. Notre syndicat ne peut que constater l'incohérence du dispositif qui oblige le REV à des tâches supplémentaires inutiles qui pourrait, par exemple, être géré en Mairie.

Actuellement les équipes et les REV n'ont aucun bénéfice direct de ces pré-inscriptions en termes de gestion réel des effectifs d'enfants : ces pré-inscriptions ne permettent pas d'avoir un état réel des effectifs du centre de loisirs.

La CGT a demandé, par ailleurs, que soit remis à plat les règlements de service afin de faire évoluer et clarifier les missions actuelles dévolu au REV.

CONDITION DE TRAVAIL

La question de base d'avoir un espace de travail adapté à la fonction (réception de familles ou de l'équipe, voir Directrice de l'école ou instituteurs) n'est pas résolu pour nombre de nos collègues qui se retrouvent souvent à partager leur salle avec ici un PVP, là un psychologue scolaire ou un membre du réseau ou un BCDiste. Parfois même ils n'ont pas du tout de local. Cette situation est inacceptable et contraire aux ambitions affichées par la DASCO et les CASPE de légitimer le rôle de la ville de Paris qui souhaitait une reprise en main professionnelle au sein de l'école du périscolaire via le poste de REV.

Chaque REV, à sa mesure, est confronté à des relations plus ou moins épineuses avec les Directeurs d'Ecole.

Ces relations au quotidien sont souvent une source d'angoisses car on est soumis au bon vouloir de notre partenaire. Dans de nombreux cas « extrêmes », les CASPE se positionnent souvent en faveur du Directeur d'école négligeant délibérément de protéger les personnels dont ils ont pourtant la responsabilité. Ces réponses inadéquates de la CASPE conduisent le REV à réduire ses ambitions professionnelles et accroissent son stress.

D'une façon générale, le manque de locaux ou les locaux inadaptés se font sentir dans la majorité des écoles. Cela met le REV en situation extrêmement inconfortable de devoir « quémander » une ou plusieurs salles au Directeur d'Ecole à chaque intempérie, par exemple.

Les relations à établir avec les parents d'élèves, dans le cadre du PEDT, sont souvent aussi une source de stress supplémentaire : parents exigeant ou agressifs, rumeurs auquel il faut répondre. Souvent les collègues ont le sentiment de devoir se justifier trop souvent, mis sur la sellette et peu soutenu par leur hiérarchie directe.

Il nous faut ici évoquer la situation des enfants fortement perturbés qui mettent l'ensemble d'une équipe d'animation en difficulté. Ou manifestement la structure centre n'est pas adapté, il y a un danger potentiel pour les enfants et l'équipe et la responsabilité du REV est engagée.

Il nous apparaît indispensable que l'institution mette en place des procédures claires, identifiables en relation avec les réunions « équipes éducatives ». Il faudrait rendre possible l'adaptation du temps de présence effectif sur les temps périscolaires ainsi qu'un soutien réel de l'institution au mal être des animateurs engendrés par ces situations extrêmes.

FORMATION

La CGT animateurs revendique depuis toujours une reconnaissance de notre métier dans le cadre de la filière d'animation.

Dans ce cadre, la catégorie B correspond aux diplômes professionnels suivants : BPJEPS (1^{er} grade) et DEJEPS (2^{ème} grade). Ces formations sont reconnues nationalement, ont un contenu cohérent et conséquent et sont de nature à donner des outils et une assise professionnelle permettant de légitimer le responsable face aux Directeurs d'école (qui eux bénéficient d'un solide bagage en termes de formation et de reconnaissance), aux parents et à l'institution (Mairie, DASCO).

Actuellement, ou en sommes-nous ? La DASCO assure dans des rapports internes que certains REV connaissent une « usure physique et psychologique » (donc en moins de quatre ans.). Par ailleurs, elle a mis en place un parcours de formation dont elle se glorifie, qui est assuré par des organismes ou des entreprises extérieures (même pas des mouvements d'éducation populaire.). Il s'agit d'un parcours de formation de 12 jours, dont une grande partie tourne autour de l'utilisation de logiciels divers. Pour l'ensemble des formations, on nous parle avec un vocabulaire d'entreprise (nous travaillons avec des enfants, la notion de productivité ne s'adapte pas à notre métier), nous avons l'impression très nette que dans ces formations le cœur de notre métier est oublié, elles sont décalées.

SALAIRE ET REGIME INDEMNITAIRE

Nous constatons, depuis l'ouverture en 2014 du concours d'Animateur, une disparité importante de revenu entre REV. Notre syndicat CGT ne s'était jamais satisfait de la non reconnaissance des Directeurs en catégorie B. Plusieurs générations de Directeurs de centre ont perdu beaucoup, la lutte a été longue. En 2012, il n'y avait que 90 animateurs en catégorie B (essentiellement des RAE Adjoints en circonscription), aujourd'hui ils sont 450 (l'essentiel est REV, il y a aussi des animateurs dans le secondaire, les Adjoints Educatifs, aussi des CTAE et quelques Animateurs en centres ressources centraux).

Une fois ces acquis obtenus par la lutte et la négociation, nous constatons avec le recul que la situation indemnitaire n'est pas satisfaisante :

- Disparité des primes selon la date d'entrée dans le corps professionnel

- Difficulté d'obtenir des heures supplémentaires pour des réunions de travail hors cadre horaire habituel
- Pas de transparence concernant l'attribution de la prime de résultat en fin d'année, prime attribué sous couvert du chef de circonscription (il est à noter que la CGT s'élève contre ce principe d'attribution suggestive, porte ouverte à de nombreuses injustices)

Aucune différenciation n'est faite, contrairement à l'Education Nationale, entre REV exerçant dans des petites ou grandes structures, REP ou non REP, politique de la ville et/ou accueillant des classes ULIS. La charge de travail n'est pas la même dans une école de 5 classes ou une polyvalente de 16 classes, une école en REP et une qui ne l'est pas.

Il nous semblerait légitime, à l'instar de ce qui se passe dans l'Education Nationale, de différencier par valorisation indemnitaire le poste du REV selon la taille et le statut de son école (REP, + 300 enfants).

Cette mesure aurait pour conséquence de permettre un choix éclairé pour les REV dans le cadre des mouvements annuels.

RYTHME SCOLAIRE : PERENNITE ?

Depuis la Refondation de l'Ecole (réforme Peillon) en 2013, qui a vu l'émergence des temps d'atelier périscolaire, la situation évolue nationalement avec l'arrivée du nouveau gouvernement.

A la rentrée 2017, ce sont 43% des communes françaises qui ont rétablis la semaine de quatre jours. Selon nos informations, plus de 80% des communes y reviendraient dès la rentrée 2018.

Cette situation nous interpelle en tant que REV qui vivent déjà une période de « transition » depuis 4 ans ou nous avons dû faire face à une mise en place du dispositif très compliqué et où nous avons bien souvent été livré à nous même.

Pour autant, notre syndicat ne se veut pas alarmiste sur ce sujet. D'abord la position du nouvel élu parisien sur ce sujet est le suivant : la Maire de Paris Anne Hidalgo souhaite continuer les rythmes jusqu'à la fin de la mandature (2021).

Bien entendu, restons vigilants avec les annonces des politiques qui ne sont pas toujours respectées.

Quand bien même l'emploi du temps de la semaine serait de nouveau modifié, ce ne serait pas la fin du périscolaire. Ce qui est acquis, est acquis : la catégorie B ne sera pas remise en question avec une fin des ateliers. La période ouverte est de nouveau une période de

flottement et de confusion, nous invitons les collègues à ne pas céder aux pressions, dans le contexte, de l'Education Nationale ou des parents. Abritez-vous derrière votre « devoir de réserve » et évitez de polémiquer dans cette période. En cas de nécessité, c'est par la lutte syndicale que nous agirions si la nécessité s'en faisait sentir.

Pour la CGT animateurs, la fin des rythmes ne signifierait pas la fin de notre métier et la fin des combats syndicaux et peut-être même cela serait-il un mal pour un bien (récupération du mercredi entier, fin du logiciel Eudonet, fin de l'intervention des associations, condition de travail meilleur etc..).

Avec la CGT revendiquons :

- Une vraie reconnaissance du temps de travail avec une RTT revu à la hausse, une transparence pour l'attribution des primes et tout de suite un accès aux heures supplémentaires en cas de dépassement
- Valorisation indemnitaire des postes de REV selon la taille et le statut de l'école
- Accès et valorisation dans la catégorie B d'animateurs en BCD/EPL ou Centres Ressources
- Accès aux formations diplômantes Nationales : BPJEPS et DJEPS
- Recentrage des missions des REV autour des Projets, de l'enfant et de l'équipe au détriment d'une dérive actuelle de type administrative

L'ANIMATION EST NOTRE METIER

Pour nous contacter 01.42.76.40.87 (répondeur si absent) ou portable : 06 81 39 89 53
Permanence tous les 1^{er} jeudis du mois au 4 rue Lobau – 75004 PARIS (M° Hôtel de Ville)
De 14 heures à 16 heures (salle 114) - Site Internet : [taper animateurs cgt paris](http://taper.animateurs.cgt.paris) –
Mail : syndicat.cgt-animateurs@paris.fr

Paris, le 19.02.18

Bulletin d'Adhésion CGT ANIMATEURS

Nom.....Prénom.....

Ecole.....Grade.....

Adresse personnelle.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services Publics Parisiens Animateurs
3 Rue du Château d'Eau, Paris 10^{ème} - ☎01.44.52.77.05. – 📠 : 01.44.52.77.29